

## LA LETTRE FRANCE RELANCE DANS L'EURE

#10 - 22 avril 2021

Chaque semaine, la Lettre France Relance vous donne un éclairage sur des appels à projets en cours ou à venir.

# France Relance oeuvre pour la transformation numérique des collectivités territoriales



La relance est une occasion inédite d'utiliser le numérique pour améliorer la qualité des services publics en France, notamment pour qu'ils soient accessibles à tous les citoyens, au plus près de leurs usages du quotidien, et plus simples. Le Gouvernement a ainsi souhaité mobiliser une enveloppe de 88 millions d'euros du plan France Relance pour accompagner les collectivités territoriales dans la définition et la réalisation de leurs projets de transformation numérique. L'appel à projets « <u>Transformation numérique des collectivités territoriales</u> » de France Relance vise à développer des services numériques et à former les collectivités, notamment celles qui manquent aujourd'hui de moyens pour débuter cette

transition.

Dans l'Eure, cet appel à projets permettra de financer le développement d'outils numériques pour faciliter la relation des citoyens avec leur administration locale et le travail quotidien des agents. Les projets soutenus dans le cadre de cet appel à projets sont les suivants :

- L'accompagnement par un expert du numérique pour définir des projets de transformation numérique ou pour accompagner la mise en oeuvre de ces projets (par exemple l'amélioration de la collaboration des agents grâce au numérique).
- La **formation au numérique des agents** de la collectivité et l'appui à la structuration interne du développement des compétences numériques des agents (par exemple appuyer le changement pour les équipes d'accueil des usagers dont l'activité va évoluer avec la dématérialisation).
- Le financement d'un projet de transformation numérique ayant des conséquences concrètes dans la relation à l'usager (par exemple la création ou l'amélioration d'un service en ligne, la dématérialisation d'une démarche de service public).

France Relance finance prioritairement des projets qui peuvent être mis en place rapidement. Ainsi, cette enveloppe doit financer des projets numériques qui auront un effet concret sous deux ans. Le financement accordé peut atteindre 100% du coût du projet.

Toutefois, il existe trois restrictions concernant la prise en charge de dépenses relatives au numérique dans le cadre de ce guichet :

- Les achats de licences logicielles d'éditeurs extra-communautaires ne sauraient représenter qu'une partie marginale des financements accordés
- Les achats d'équipements informatiques pour les agents sont exclus
- Les dépenses de personnel sont exclues

<u>Pour</u>: les communes, les départements, régions, les groupements de collectivités non éligibles aux enveloppes nationales

<u>Calendrier</u>: Vous pouvez d'ores et déjà vous porter candidat

- <u>Ici</u> pour bénéficier d'une aide de l'Etat liée au recours à une expertise numérique, à un dispositif de formation ou à un financement pour un projet impactant la relation à l'usager.
- <u>Ici</u> pour mener un projet numérique au bénéfice des services publics locaux avec l'aide d'un laboratoire d'innovation territoriale.

Un guichet « <u>Tremplin Transition écologique TPE/PME</u> » pour verdir les entreprises



L'une des priorités du plan France Relance est la transition écologique. Pour atteindre notre objectif de neutralité carbone d'ici à 2030, le Gouvernement a décidé d'investir massivement pour verdir l'économie française. Ainsi, dans le cadre de France Relance, l'ADEME porte un dispositif simplifié de financement pour les TPE et PME souhaitant s'engager pour la transition écologique ou accélérer la mise en œuvre de leur transition écologique.

Ce dispositif permet de financer plus 60 opérations d'investissements et/ou d'études. La liste de ces opérations éligibles pré-définies par l'ADEME se retrouve ici. Cette liste recense des opérations extrêmement variées : équipements de réduction de déchets, installation de luminaires d'éclairage à modules LED, isolation de combles perdus, raccordement à un réseau de chaleur ou à un réseau de froid, remplacement d'un véhicule thermique par un véhicule électrique... Le guichet « Tremplin pour la transition écologique des PME » permet d'accéder à des aides forfaitaires dans tous les domaines de la transition écologique. Le dépôt de dossier s'effectue en quelques minutes seulement, en remplissant un fichier construit par l'ADEME et en déposant un RIB sur la plateforme.

Quels types d'aides sont disponibles avec le « <u>Tremplin Transition écologique</u> <u>TPE/PME</u> » et à quelles conditions ?

L'aide de l'ADEME est attribuée sous forme d'une subvention forfaitaire, c'est-à-dire qu'à chaque type d'investissement et/ou étude correspond un montant d'aide pré-défini.

• Pour les candidats souhaitant de bénéficier de ces fonds, il faudra présenter un ou plusieurs devis correspondant aux investissements et/ou études prévus, pour les investissements les plus importants.

- Le coût total de l'opération doit être connu du bénéficiaire et doit être supérieur au montant total des aides apportées par l'ADEME, qui ne saurait couvrir l'intégralité du coût des investissements/études.
- Le projet pour lequel vous sollicitez une aide financière ne doit pas avoir commencé ou ne doit pas avoir donné lieu à des engagements fermes (sous quelque forme que ce soit : marché signé, commande signée, devis accepté...).
- Enfin, l'ADEME ne soutiendra pas les projets pour lesquels l'aide demandée est inférieure à 5 000€ ou supérieure à 200 000€.

<u>A qui est destinée l'aide à la transition écologique</u> ? L'aide est destinée à toutes les **TPE** et **PME**, quelle que soit leur forme juridique (SAS, SCOP, association loi 1901...).

<u>Pour déposer un dossier</u>: rendez-vous <u>ici</u>, où vous pourrez <u>vérifier votre éligibilité</u>, consultez <u>la liste des actions éligibles</u> et leurs montants d'aides, télécharger et remplir le fichier « ADEME Tremplin transition écologique » indispensable à votre candidature. Ce fichier liste l'ensemble des études et/ou investissements que vous comptez mettre en œuvre et qui peuvent bénéficier d'aides. Après avoir rempli ce fichier, vous pourrez candidater et déposer un seul dossier pour plusieurs études et/ou investissements.

## L'actualité des appels à projets



Chaque semaine, une sélection d'appels à projets susceptibles de vous intéresser, en cours ou à venir

Pour les collectivités territoriales...

- Appel à manifestation d'intérêt « Renouvellement forestier»
  - La mesure vient soutenir les propriétaires forestiers qui souhaitent contribuer à l'atténuation du changement climatique et qui veulent investir pour adapter leurs forêts au réchauffement climatique. Les interventions éligibles sont l'amélioration des peuplements pauvres et vulnérables.
  - Pour : les propriétaires forestiers individuels et/ou leurs mandataires

- <u>Calendrier</u>: <u>Pour déposer une demande en ligne</u>, vous devez au préalable solliciter un identifiant d'authentification ainsi qu'un code d'accès à <u>cette adresse</u>. Ensuite, vous pourrez déposer vos dossiers de demandes d'aide à l'adresse suivante jusqu'au 31 décembre 2021.
- Appel à projets « <u>Innovations pour la gestion de l'eau</u>»
  - La mesure soutient des projets qui contribuent à l'amélioration qualitative ou quantitative des ressources en eau. L'appel à projets finance des actions concrètes comme des études opérationnelles, le déploiement de nouvelles technologies, des outils de suivi « intelligents »...
  - <u>Pour</u>: les collectivités, les entreprises et les associations du bassin Seine-Normandie
  - <u>Calendrier</u>: téléchargez le dossier de candidature <u>ici</u>, renvoyer ce dossier à cette adresse ainsi qu'à la <u>Direction Territoriale</u> et <u>Maritime Seine-Aval.</u>.

#### Pour les entreprises...

- Appel à projets « <u>Recruter de jeunes talents pour des missions en lien avec les thématiques environnementales Volontariat Territorial en Entreprise (VTE) vert »</u>
  - Ce programme a pour objectif de permettre aux dirigeants de PME et ETI de développer leur entreprise grâce à l'œil neuf d'un jeune talent qui effectuera une mission en lien avec la transition énergétique et écologique de l'entreprise.
  - <u>Pour</u>: PME, ETI.
  - <u>Calendrier</u>: Pour toute question sur cet appel à projets consultez <u>ce site</u> et communiquez vos question à cette <u>adresse</u>. Déposez votre candidature <u>ici</u>.
- Appel à projets « Biosécurité bien-être animal »
  - Cet appel à projets <u>favorise le bien-être animal. Il a</u>ccompagne les éleveurs en leur permettant d'investir pour renforcer la prévention des maladies animales et pour assurer une amélioration des conditions d'élevage.
  - o Pour: les agriculteurs et groupements d'agriculteurs.
  - <u>Calendrier</u>: adressez votre candidature à la <u>DDTM de l'Eure</u> avant le 31 août 2021. Contactez la DDTM de l'Eure à <u>cette adresse</u> ou composez le 02.32.29.60.90 / 02.32.29.61.24
- Retrouvez, <u>sur le site de la préfecture</u>, le calendrier complet des appels à projets en cours ou à venir.

## Pour aller plus loin

 Collectivités : pour tout connaître du plan de relance, n'hésitez pas à consulter le Guide des maires

- Entreprises : pour découvrir tous les dispositifs qui vous sont destinés, vous pouvez consulter le <u>guide à destination des entreprises</u>
- France Relance a six mois! Pour tout connaître de ce premier bilan semestriel dans l'Eure, un dossier de presse est consultable à cette adresse
- Pour toute question relative à France Relance, une adresse mail dédiée est ouverte au sein de la préfecture de l'Eure : <a href="mailto:pref-francerelance@eure.gouv.fr">pref-francerelance@eure.gouv.fr</a>

#### La Lettre France Relance dans l'Eure

Pour vous abonner / désabonner : pref-communication@eure.gouv.fr

Retrouvez également toutes les actualités des services de l'État dans l'Eure sur :

www.eure.gouv.fr Facebook : @prefet27 Twitter : @Prefet27 Instagram : prefet27

LinkedIn : Préfecture de l'Eure